

N° 2023-126

TRAITEMENT DES DÉCHETS : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BERARD Patricia, CHAMOISSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27 Présents : 18 Absents : 9 dont pouvoir : 3

Les déchets issus de la collecte sélective et les cartons sont revendus par la collectivité comme « matière première secondaire ». Les contrats actuels de reprise des matières se terminent au 31 décembre 2023. Il convient d'engager la collectivité pour pérenniser la reprise des matières à partir du 1er janvier 2024.

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les filières de recyclage se sont mises en place pour assurer le recyclage des matières.

Ainsi les déchets recyclables collectés par les Versants d'Aime sont triés au centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry. Chaque type de matériau trié est ensuite enlevé par un repreneur spécifique avec qui la collectivité doit contractualiser pour la revente de ces matières. A titre d'information, les Versants d'Aime ont perçu un montant de l'ordre de 119 000 € au titre des reventes de matériaux pour l'année 2022.

Le tableau ci-dessous détaille le repreneur pour chaque type de matériaux.

Matériaux	Repreneur	Durée
Acier	ArcelorMittal	3 ans
Aluminium	REGEAL AFFIMET	3 ans
Plastique	VALORPLAST	3 ans
Journaux-magazine-revue	NORSKE SKOG	5 ans

Papier qualité inférieur (gros de magasin)	European Product Recycling	3 ans
Carton – cartonnelle	European Product Recycling	3 ans -
Brique alimentaire	REVIPAC	3 ans
Verre	O-I manufacturing	3 ans

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif aux contrats de reprise des matériaux recyclables issus de la collecte sélective,

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX